Kako NUBUKPO
nubukpo@cirad.fr

Jean-François BÉLIÈRES
jean-francois.belieres@cirad.fr
Cirad, Upr Politiques et marchés
Ier, BP 1813, Bamako
Mali

L'indispensable action des organisations paysannes

La participation des producteurs aux politiques agricoles nationales est un enjeu majeur de la réorganisation des filières cotonnières de nombreux pays africains. Les producteurs de coton sont confrontés à la baisse des cours mondiaux et les sociétés cotonnières nationales sont en cours de privatisation. C'est pourquoi le Cirad travaille avec les institutions de plusieurs pays d'Afrique et participe à la professionnalisation des responsables des organisations paysannes.

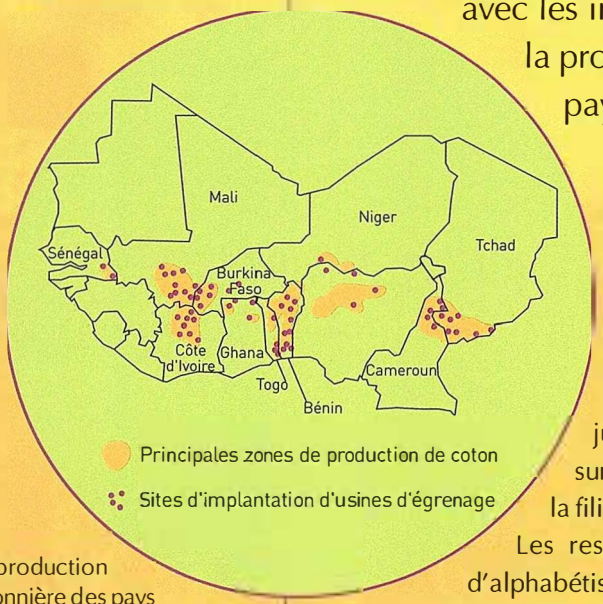

La production cotonnière des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dépasse le million de tonnes de fibre, c'est-à-dire 14 % des échanges mondiaux en 2004, alors que cette part n'était que de 4 % en 1980 ! Le coton contribue de ce fait jusqu'à 40 % des recettes d'exportations de ces pays. Il y fait vivre 10 millions de personnes, et il est reconnu comme une culture compétitive, une des rares *success story* africaines…

L'émergence des organisations paysannes

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre de la « zone franc », jusqu'au début des années 1990, le développement du coton a reposé sur un même modèle : une société cotonnière d'économie mixte gérant la filière et les organisations villageoises de producteurs liées à cette société. Les responsables des organisations ont ainsi bénéficié d'opérations d'alphabétisation et de formation, qui ont permis l'émergence de leaders paysans. Ensuite, les politiques d'ajustement structurel et de privatisation ont touché le secteur cotonnier, souvent sous l'impulsion de la Banque mondiale. Les paysans producteurs de coton se sont alors structurés pour défendre leurs intérêts.

L'exemple du Mali

Au Mali, la baisse des cours mondiaux du coton conjuguée au déficit de la Compagnie malienne de développement des textile a mis la filière en crise avec la fin du système de prix rémunérateurs et garantis pour les producteurs. En 2004, l'Etat a soutenu la filière avec l'aide de bailleurs. En 2005, le prix d'achat du coton graine a baissé de 20 % par rapport au prix de l'année précédente, faisant subir de graves conséquences aux familles paysannes et à l'économie du pays.

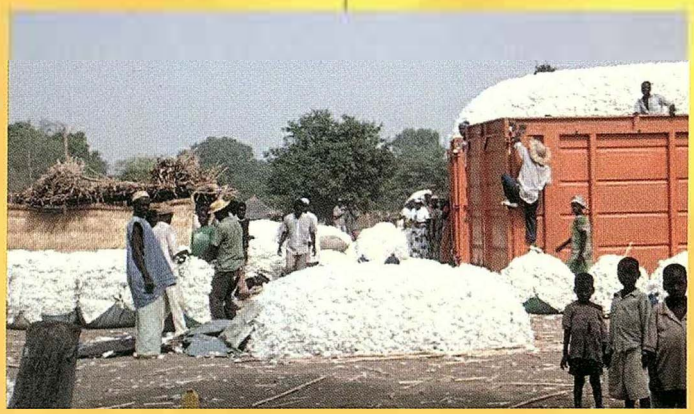

Les revenus monétaires des producteurs du coton sont désormais en chute : ce sont 175 000 familles touchées, soit plus de 2,5 millions de personnes dans une région où près de 80 % des ruraux vivent au-dessous du seuil de pauvreté. L'économie malienne étant tirée par le secteur agricole, cette crise aura des effets sans précédent : baisse de 2 à 4 points du produit intérieur brut, réduction de la consommation des ménages agricoles, et, par effet d'entraînement, réduction des autres activités de commerce et de services.

Chargement de la récolte de coton. © P. Dugué

Actions de paysans...

Au Burkina Faso, l'union des coopératives dispose de parts sociales dans les trois sociétés cotonnières réparties dans les zones de production (Sofitex, Fasocoton, Socoma), ce qui permet aux producteurs d'accéder à l'information et d'intervenir dans les décisions.

Au Mali, les producteurs se sont organisés en syndicats. Le premier mouvement date de 1992 avec la grève des livraisons de coton à la société cotonnière, la Compagnie malienne de développement des textiles, détentrice du monopole d'achat du coton graine. Un autre mouvement spectaculaire a été la grève des semis en 2000 qui a fait chuter la production de moitié. Depuis, les syndicats ont été en partie associés à la gestion de la filière et certaines activités économiques leur ont été transférées.

Face à cette situation difficile, l'urgence est de créer un mécanisme de soutien que les producteurs pourraient gérer eux-mêmes pour stabiliser le prix à la production mais aussi pour regagner en compétitivité. A plus long terme, l'enjeu porte aussi sur la place des producteurs dans la nouvelle filière privatisée et dans les instances de coordination, par exemple dans l'interprofession en cours de construction.

La voix des paysans africains dans les instances internationales

En septembre 2003, face à la distorsion du prix mondial provoquée par les subventions allouées par plusieurs pays à leurs producteurs de coton (notamment les Etats-Unis et l'Europe), quatre pays africains ont protesté. Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont introduit une initiative lors de la cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Omc) à Cancun. Ils ont revendiqué la suppression des subventions. La voix africaine défrayait ainsi la chronique sur le dossier coton et, de manière plus générale, sur les conditions de l'insertion internationale des pays les plus pauvres dans un monde libéralisé. Pour la première fois, une négociation commerciale internationale a achoppé sur une revendication de pays en développement, et a été reconnue légitime par la plupart des autres pays. Cependant, en décembre 2005, la sixième conférence ministérielle de l'Omc à Hong Kong n'a pas apporté de réponse précise à la question du coton africain, malgré les avancées entérinées en novembre 2004 à Genève avec la création d'un sous-comité coton à l'Omc.

Au delà de ces événements, l'acquis majeur est la participation progressive des producteurs de coton africains aux discussions nationales et internationales. Ces producteurs ont créé l'Association des producteurs de coton africains, l'Aproca. Ils se forgent aujourd'hui leur propre expérience, en regard des conditions de fonctionnement du marché mondial du coton et des spécificités des filières cotonnières. Par des activités de recherche, d'expertise et de formation, le Cirad participe avec ses partenaires au renforcement des capacités de ces organisations paysannes qui peuvent ainsi développer leurs propres argumentaires dans les instances de concertation et de négociation.

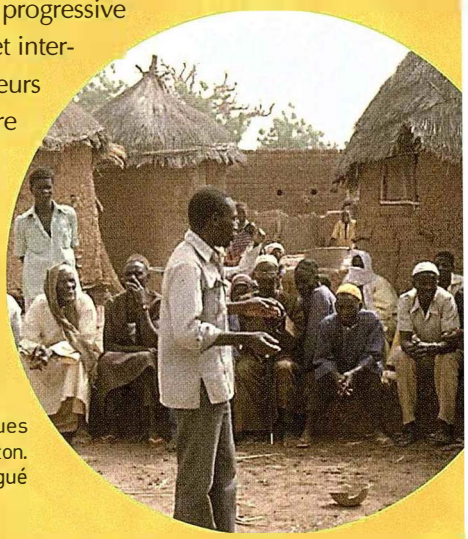

Discussions techniques entre producteurs de coton.
© P. Dugué

Partenaires

Ier, Institut d'économie rurale, Mali

Roppa, Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso

Pour en savoir plus

Bosc P.M., Berthomé J., Losch B., Mercoiret M.R., 2002. Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines : de la protection sous tutelle à la mondialisation. Revue internationale d'économie sociale 285 : 47-62.

Nubukpo K.K., Keita M.S., 2005. Réforme du mécanisme de fixation du prix d'achat du coton au producteur malien et conséquences dans un contexte de chute des cours mondiaux. *In* Hazard E. (Ed.), Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté. Le livre blanc sur le coton. Enda Editions, Dakar, pp. 117-131.

Pesche D., Nubukpo K., 2004. L'Afrique du coton à Cancun : les acteurs d'une négociation. Politique Africaine 95 : 158-168.

© Cirad 2006
http://www.cirad.fr/